

V HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DETERMINATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

A. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats d'IC.

Afin de hiérarchiser les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur les sites, les critères suivants ont été retenus puis classés par importance en fonction des classes de valeur qui leur ont été attribuées :

- La responsabilité du site pour l'habitat considéré par la directive « Habitats ».
- La typicité ou l'exemplarité de l'habitat : à partir du diagnostic écologique, voir si l'habitat présent correspond bien au milieu visé par la directive ou si nous sommes en présence d'un faciès d'un moindre intérêt biologique.
- La vulnérabilité de l'habitat ou de l'espèce, qui prend en compte l'état de conservation observé et sa dynamique estimée (stable, fermeture lente ou avancée).
- La superficie de l'habitat par rapport à la superficie totale du site.
- La richesse de l'habitat en espèces rares, menacées ou endémiques : autrement dit la valeur patrimoniale locale de l'habitat.

Le tableau suivant présente la hiérarchisation de la valeur patrimoniale réalisée pour les habitats présents sur les sites des «Etangs du Ségala ». Les coefficients attribués sont les suivants :

- La responsabilité du site pour l'habitat considérée par la directive habitat : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = fort
- Etat de conservation de l'habitat : 0 = bon état de conservation, 1 = état de conservation moyennement satisfaisant, 2 = habitat en mauvais état de conservation.
- Typicité de l'habitat : 1 = habitat typique, 0 = faciès de moindre intérêt biologique.
- Vulnérabilité de l'habitat : 0 = pas de menaces potentielles ; 1 = présence de menaces potentielles, à surveiller ; 2 = habitats fortement menacés.
- Surface de l'habitat : > 10 % = 0, de 5 à 10% = 1, < à 5 % = 2.
- Richesse spécifique : présence d'espèces rares ou endémiques = 1, si non = 0.

C'est donc la somme de ces coefficients qui permet de hiérarchiser la valeur patrimoniale de chacun des habitats par rapport aux autres. A somme égale les habitats sont classés selon leur degré de vulnérabilité puis en fonction de la responsabilité du site envers ces habitats. On évalue ainsi les enjeux écologiques majeurs de chacun des sites...

Tableau 14 : Hiérarchisation de la valeur patrimoniale par habitats

Code Eur. 25	Intitulé	Responsabilité du site pour l'habitat d'IC	Etat de conservation	Typicité de l'habitat	Vulnérabilité de l'habitat	Surface	Richesse spécifique	Somme
3150-3	Plans d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3	1	1	1	1	1	8
3150-2	Plans d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres submergés	3	1	1	1	1	1	8
3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes.	3	1	1	1	0	1	7
3140 - 2	Communautés à Characées des eaux oligo – mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines.	3	1	1	1	2	1	9
3130-2	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitaire des régions continentales, des littorella uniflorae.	3	1	1	1	1	1	8

Au vu de cette analyse, les habitats naturels qui apparaissent comme les enjeux de conservation sont tous très étroitement imbriqués.

Si l'on prend l'exemple des communautés à Characées la qualité de l'eau revêt une importance capitale. Le caractère oligotrophe à mésotrophe de l'eau est primordial. De fait, la principale mesure de conservation est liée à une gestion globale de la qualité de l'eau. Toutefois il est important de noter que les communautés à Charophycées sont des groupements pionniers qui tolèrent peu la concurrence des macrophytes aquatiques. Comme tous les habitats pionniers, la formation est dépendante de l'entretien, des niveaux d'eau et de l'envasement. Le développement des ceintures ripariennes et la pollution entraînent également la disparition de l'habitat. Sur notre zone d'étude, les formations à Characées sont donc particulièrement vulnérables.

Toutes les formations ont toutes en commun l'absence d'autonomie pour leur alimentation hydraulique. Bien que présentant un faciès en rupture avec les milieux environnant, les étangs sont des milieux ouverts sur l'extérieur totalement dépendant de leur bassin d'alimentation. Aussi, les enjeux de conservation dépassent le simple cadre de la valeur patrimoniale de l'habitat d'intérêt communautaire et concernent d'avantage des mesures globales directement liées à la préservation ou à la reconquête de la qualité de l'eau et à la maîtrise de l'érosion. C'est pourquoi nous estimons que l'atteinte de la conservation des habitats d'intérêt communautaire passe bien souvent par de la « non intervention » et surtout par une gestion qualitative de l'eau. La réduction des intrants, la mise en place enherbées, la non utilisation de produits phytosanitaires, la reconversion des terres arables, l'entretien des haies et des ripisylves sont des actions plus importantes pour les milieux aquatiques de notre zone d'étude que la gestion directes de formations existantes.

VI PROPOSITIONS DE GESTION

Le Comité de pilotage a souhaité, dès sa mise en place, que la démarche Natura 2000 tienne compte de la spécificité des 2 cantons concernés : il s'agit d'un territoire marqué par une forte culture ségali, avec une dynamique économique et sociale prégnante : en témoigne le nombre d'exploitations présentes sur ces 2 cantons et les activités économiques nombreuses (artisanat et commerces).

Toutes ces activités ont su préserver un environnement de qualité, qui se traduit aujourd'hui par l'inscription de 5 étangs au réseau Natura 2000.

Aussi, le Comité de pilotage a fait le choix d'engager la réflexion dans une stratégie de démarche de développement durable, la finalité étant d'assurer une gestion durable de la biodiversité autour des étangs et d'accompagner les activités valorisant socialement et économiquement l'attractivité renforcé du territoire.

Aussi, le Comité de pilotage a constitué 2 groupes de travail reprenant les enjeux prioritaires du territoire : « Eau et biodiversité » et « Economie et tourisme ».

Suite à la réunion publique, et par voie de presse, tous les acteurs locaux ont été invité à apporter leur contribution dans l'élaboration du plan d'actions : au total, c'est une trentaine de personnes qui ont ainsi participé, dans cette phase de concertation, à l'élaboration du DOCOB.

Chaque groupe de travail s'est réuni trois fois :

- la première réunion a permis, dans une démarche prospective, de faire émerger des idées, des projets
- la deuxième réunion a consisté à croiser les idées/projets avec les enjeux identifiés dans les phases de diagnostics et à faire des premières propositions concrètes
- la troisième réunion a permis la mise en commun des projets issus de chaque groupe de travail, afin d'en assurer la compatibilité et complémentarité

De cette phase de concertation, il en ressort un programme d'actions qui reprend les trois moteurs du développement durable :

- l'environnement
- l'économie
- le social

A Les actions de gestion : MAET

Les premières fiches correspondent au volet agricole du plan d'actions. Cela se traduit par un ensemble de mesures agroenvironnementales qui sont applicables sur les terres agricoles situées dans le bassin d'influence des étangs (seuls les étangs et leurs proches abords ont fait l'objet d'inventaires faunistiques et floristiques). Ces mesures peuvent avoir un impact favorable sur les habitats aquatiques et amphibiens.

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 1

INTITULE DU PROJET	<i>Gestion extensive des prairies permanentes et temporaires de longue durée.</i>
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs
OBJECTIF	<p>1- Ne pas détruire les prairies.</p> <p>2- Raisonner les interventions mécaniques ou de pâturage en fonction d'objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.</p> <p>3- Limiter les apports de fertilisants : permettre le maintien (ou la réapparition) des habitats naturels et particulièrement la préservation de la qualité de l'eau.</p>
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société
LES ACTIONS	<p>1- L'interdiction de destruction de la prairie, l'interdiction de désherbage chimique, l'absence d'écobuage ou de brûlage dirigé (RDR – dispositif 214-I – SOCLE H01),</p> <p>2- L'enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 01),.</p> <p>3- La limitation des apports de fertilisants, minéraux et organiques à :</p> <p style="padding-left: 20px;">a) 95 UN/ha dont 30 UN/ha en minéral chaque année et sur chacune des parcelles engagées</p> <p style="padding-left: 20px;">b) 65 UN/ha dont 0 UN/ha en minéral chaque année et sur chacune des parcelles engagées</p> <p style="text-align: center;">(RDR – dispositif 214-I – HERBE 02).</p> <p style="padding-left: 40px;">a) Aide annuelle proposée 108,96 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">b) Aide annuelle proposée 156,36 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans</p>
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA

FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 170 ha de prairies en contrat (113 000 €)

**NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N°1 / MAE N° 2**

INTITULE DU PROJET	<i>Gestion extensive des prairies humides fauchées en bordure des étangs et cours d'eau affluents.</i>
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs
OBJECTIF	<p>1- Ne pas détruire les prairies.</p> <p>2- Raisonner les interventions mécaniques ou de pâturage en fonction d'objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.</p> <p>3- Supprimer les apports de fertilisants afin de préserver la flore et l'équilibre écologique de ces habitats remarquables. Préserver la qualité de l'eau sur ces milieux très sensibles au lessivage.</p>
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	<p>1- L'interdiction de destruction de la prairie, l'interdiction de désherbage chimique, l'absence d'écobuage ou de brûlage dirigé (RDR – dispositif 214-I – SOCLE H01),</p> <p>2- L'enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 01),.</p> <p>3- La suppression totale de fertilisation minérale et organique sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 03).</p> <p align="center">Aide annuelle proposée 228 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans</p>
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 10 ha de prairies en contrat (11 400 €)

**NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N°1 / MAE N° 3**

INTITULE DU PROJET	<i>Implantation de cultures intermédiaires en période de risques de lessivage entre deux cultures annuelles.</i>
ENJEU ET HABITATS	Eau
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Limiter le lessivage massif de matières actives, notamment d'azote et phosphore vers les étangs ou cours d'eau affluents (protection des eaux).
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	<p>a) Engagement au minimum de 50 % de la surface culture annuelle concerné dans la ZI pour chaque exploitant,</p> <p>b) Implantation juste après récolte (au plus tard 1^{er} septembre pour les céréales et 1^{er} novembre pour les maïs ensilage) d'un couvert herbacé à base de graminées fourragères et/ou de céréales (légumineuse, repousse et maintien des chaumes non autorisés) : cahier d'enregistrement des interventions,</p> <p>c) Absence totale de fertilisation azotée (minérale, organique) et de produits phytosanitaires sur la culture intermédiaire,</p> <p>d) Absence de récolte, de pâturage de la culture intermédiaire avant sa destruction après 1^{er} mars.</p> <p align="center">(RDR – dispositif 214-I – COUVER01)</p> <p>Aide annuelle proposée 43 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans</p>
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 25 ha en contrat (5 400 €)

**NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 4**

INTITULE DU PROJET	<i>Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)</i>
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Planter de façon pérenne des couverts herbacés en bordure des étangs et des cours d'eau affluents pour limiter les phénomènes érosifs et de lessivage et constituer des zones refuges pour la faune et la flore.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	<p>1- Implantation d'un couvert herbacé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Implantation d'un couvert herbacé (couvert permanent pendant les 5 ans), d'au moins 10 m de large et maximum 30m, en bordure des étangs et des cours d'eau affluents sur des surfaces déclarées en grandes cultures la campagne précédant la demande d'engagement, ➤ Implantation d'un couvert herbacé à base de graminées fourragères (type ray-grass anglais, dactyle, fétuque,...) et/ou de légumineuses (luzernes, trèfles), ➤ Entretien du couvert par le pâturage ou mécaniquement (fauche, broyage). <p align="center">(RDR – dispositif 214-I – COUVER06)</p> <p>2- L'interdiction de destruction de la prairie, l'interdiction de désherbage chimique, l'absence d'écobuage ou de brûlage dirigé (RDR – dispositif 214-I – SOCLE H01),</p> <p>3- L'enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 01),.</p> <p>4- La suppression totale de fertilisation minérale et organique sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 03).</p> <p align="center">Aide annuelle proposée 356 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans</p>
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA

FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 2 ha en contrat (3 500 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 5

INTITULE DU PROJET	<i>Réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures annuelles.</i>
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau, sur les cultures annuelles dans la ZI.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	<p>1) -Effectuer un bilan annuel (sur les 5 ans) de la stratégie de protection des cultures annuelles, -Définir les « Indicateurs de Fréquence de Traitement » (IFT) maximal correspondant au nombre de doses homologuées par hectare et par an en grandes cultures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les traitements herbicides, ➤ les traitements phytosanitaires hors herbicides, (RDR – dispositif 214-I – PHYTO01) <p>2) Réduire l'IFT « herbicides » maximal progressivement pour atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. 80% de l'IFT en année 2 b. 70 % de l'IFT en année 3 c. 60 % de l'IFT en année 4 et 5 (RDR – dispositif 214-I – PHYTO04) <p>3) Réduire l'IFT «hors herbicides » maximal progressivement pour atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. 70% de l'IFT en année 2 b. 60 % de l'IFT en année 3 c. 50 % de l'IFT en année 4 et 5 (RDR – dispositif 214-I – PHYTO05) <p style="text-align: center;">Contractualisation de 100% des surfaces éligibles dans la ZI,</p> <p style="text-align: center;">Aide annuelle proposée 161 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans</p>
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 40 ha en contrat (32 000 €)

**NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 6**

INTITULE DU PROJET	<i>Entretien de la ripisylve en bordure des étangs et des cours d'eau affluents.</i>
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Maintenir et entretenir la ripisylve en bordure des étangs et cours d'eau affluents qui joue un rôle de protection contre le ruissellement et l'érosion (qualité des eaux) et de maintien de la biodiversité (zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre).
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	<p>1) Réalisation d'un diagnostic précisant la localisation des ripisylves éligibles : les essences qui les composent et la taille de la végétation (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »)</p> <p>2) Etablir un plan de gestion des ripisylves engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Au minimum 1 taille ou un élagage en 5 ans, b) Les modalités d'élimination , de suppression par coupes des arbres morts ou branches mortes (dessouchage interdit) et embâcles dans les étangs ou cours d'eau, c) Les périodes d'intervention à respecter pour l'entretien (éventuellement pour la réhabilitation) ou l'enlèvement des embâcles, d) La liste du matériel autorisé pour la taille (n'éclatant pas les branches : gyrobroyage interdit). <p align="center">(RDR – dispositif 214-I – LINEA 03)</p> <p align="center">Aide annuelle proposée 0,84 € / ml engagé et par an pendant 5 ans. (pour 1 taille en 5 ans)</p>
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »).
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 5 km de ripisylves en contrat (21 000 €)

**NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 7**

INTITULE DU PROJET	<i>Entretien de haies localisées de manière pertinente dans les zones d'influence des étangs.</i>
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Maintenir et entretenir les haies dans la ZI des étangs qui jouent un rôle de protection contre le ruissellement et l'érosion des sols (qualité des eaux) et de maintien de la biodiversité (lieu de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales).
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société
LES ACTIONS	<p>1) Réalisation d'un diagnostic précisant la localisation des haies éligibles : les essences qui les composent et leur taille (haies hautes et/ou haies basses,...) de la végétation (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »)</p> <p>2) Etablir un plan de gestion adéquat pour chaque type de haies engagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Au minimum 1 taille ou un élagage en 5 ans (dont 1 taille au moins au cours des 3 premières années et au maximum une taille par an), b. Les essences locales à réimplanter le cas échéant afin d'assurer la continuité de la haie (jeunes plants au plus 4 ans, pas de paillage plastique), c. Les périodes d'intervention, en automne et/ou en hiver entre les mois de septembre et mars, et de préférence entre les mois de décembre et février, d. La liste du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches : (à définir selon le type de haies, hautes ou basses). <p align="center">(RDR – dispositif 214-I – LINEA 01)</p> <p align="center">Aide annuelle proposée 0,344 € / ml engagé et par an pendant 5 ans. (pour 2 tailles en 5 ans).</p>
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »).
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 15 km de haies en contrat (25 800 €)

**NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 8**

INTITULE DU PROJET	<i>Réalisation d'un diagnostic d'exploitation.</i>
ENJEU	Biodiversité et eau
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	sur les périmètres Natura 2000 de la commune de La Rouquette
OBJECTIF	Réaliser un diagnostic d'exploitation visant à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes à mettre en œuvre au niveau de leur exploitation.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société .
LES ACTIONS	<p>1) Diagnostic individuel parcellaire permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de localiser les habitats, les ripisylves , les haies , en lien avec les mesures proposées, b) d'identifier les parcelles pouvant être engagées dans les différentes mesures, c) de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté à chaque mesure, d) d'assurer la cohérence de l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitant du territoire. <p>Aide annuelle forfaitaire proposée 96 € par an et par exploitation pendant 5 ans (plafonné à 20 % du montant total de la mesure et au plafond communautaire à l'hectare pour le type de couvert concerné).</p>
PARTENAIRES	Exploitants agricoles effectuant une déclaration PAC – SIAV2A – ADASEA – Association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 40 diagnostics (19 200 €)

B Les fiches « projet » correspondant à des actions

Les fiches précédentes correspondent à des mesures agroenvironnementales qui ont pour objectif l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation des habitats aquatiques et amphibies.

Pour répondre aux objectifs de la Directive Habitats, nous avons également recours à des fiches « projet » qui correspondent à des actions précises autour des étangs du Ségala.

Ces actions proposées reprennent les trois axes du développement durable et l'on retrouve donc des projets qui vont associer environnement, social et économique.

La préservation de la biodiversité est l'objectif premier, l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique des espèces et des habitats naturels est également essentiel dans le fonctionnement d'un territoire Natura 2000 et l'implication des acteurs locaux est un gage de réussite pour une telle démarche. Cela se retrouve dans les fiches actions n°2 à 9.

Enfin, lors des groupes de travail, de nombreux projets ont été évoqués. Tous ne peuvent pas rentrer dans la démarche Natura 2000. Ainsi, des projets présentés dans les pages suivantes ont été élaborés lors des groupes de travail mais seront financés par des fonds spécifiques. Ces actions se retrouvent dans les fiches A à D.

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION N°2

INTITULE DU PROJET	Restauration hydraulique des étangs et gestion de la ressource en eau (étangs et chevelu amont/aval)
ENJEU	Environnemental et patrimonial
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs
OBJECTIF	Assurer la pérennité des étangs, plus particulièrement les étangs présentant des digues endommagées (infiltrations, renards) tels que Le Roudillou, La Garrigue et le Grand Etang de Privezac Proposer aux propriétaires des programmes de gestion hydraulique cohérents avec l'échelon du bassin versant (hydraulique et écosystème)
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs
LES ACTIONS	<p><u>Réalisation, par étang, d'un diagnostic</u> prenant en compte son impact dans le fonctionnement hydraulique du sous bassin versant Ce diagnostic doit conduire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan de restauration hydraulique (quand nécessaire) et un plan d'entretien des ouvrages (digues, seuils...) - un plan d'équipements limitant les impacts thermiques dans les ruisseaux (vidange par eau de fond...) et les apports de boue et espèces invasives dans les ruisseaux (lit filtrant, dérivation...) - un plan de gestion annuel conciliant les usages existants et le respect des écosystèmes des étangs et de leur bassin versant - conseil technique et réglementaire aux propriétaires ayant un projet de curage <p><u>Un éclairage juridique</u> concernant la responsabilité des propriétaires et du conseil général concernant les digues sur lesquelles passe le réseau routier départemental (Bournazel et Privezac) <u>Elaborer/diffuser des références</u> en terme de restauration et de gestion de l'étanchéité d'étangs <u>Mise en place de remontée d'eau pour les troupeaux</u></p>
PARTENAIRES	<p><u>Maîtrise d'ouvrage pressentie</u> : propriétaires des étangs et conseil général 12 <u>Maître d'oeuvre potentiel</u> : SIAV2A, FDAAPPMA 12 <u>Partenaires identifiés</u> : gestionnaires des étangs, AAPPMA, Communes et/ou intercommunalités, DDAF / SPE, Association de sauvegarde des moulins</p>

COUT	<p>Diagnostic, bilan hydrologique, plan de restauration hydraulique, plan d'équipements nécessaires au bon état écologique limitant les impacts et plan de gestion annuel et plan de gestion des étangs : 10 000 € par étang</p> <p>Eclairage juridique : intervention du Conseil Général (DRIE)</p> <p>Mise en place de remontée d'eau pour les troupeaux : Animation préalable et suivi chantier : 5 j x 450 € = 2250 € Investissement pour 7 remontées : 7 x 2000 € = 14 000 €</p>
FINANCEMENT	<p>Etudes préalables</p> <p>Etangs privés : 50% Feader, 50% Etat</p> <p>Etangs publics (Roudillou et La Garrigue) : Leader et Conseil Général (TDENS)</p> <p><u>Aménagement des remontées d'eau (animation et investissement)</u></p> <p>50% MAP</p> <p>50% Agence de Eau Adour Garonne</p>
CALENDRIER DE REALISATION	2010 – 2011- 2012
RESULTATS ATTENDUS	<p>Etanchéification des seuils et digues permettant le maintien de niveaux d'eau satisfaisant en vue de conserver les habitats d'intérêt communautaire inféodés aux étangs</p> <p>Maintien de la biodiversité présente sur les étangs</p> <p>Limitation de l'envasement des étangs et du chevelu à l'occasion des transferts hydrauliques</p>

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION N°3

INTITULE DU PROJET	Régulation sévère des populations de ragondins et rats musqués
ENJEU	Environnemental et social
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs mais plus particulièrement les étangs où des populations importantes de ragondins et de rats musqués ont été observées (ex : Roudillou et zone humide amont)
OBJECTIF	Limiter l'impact dommageable sur les étangs (berges, chaussées, végétation aquatique) des espèces non-autochtones que sont le ragondin et le rat musqué / Réduire parallèlement les risques de transmission de maladies bactériologiques telles que la leptospirose dont peuvent être porteuses les populations de ragondins et de rats musqués
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs, propriétaires et exploitants agricoles riverains des étangs
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Définir plusieurs moyens d'actions complémentaires participant à la régulation des populations de ragondins et de rats musqués en excluant l'empoisonnement chimique (piégeage, chasse à l'arc) - Créer et animer un réseau piégeurs et assurer la formation spécifique au piégeage - Mettre en place des campagnes de lutte - Assurer un suivi des populations - Communiquer auprès du Grand Public
PARTENAIRES	<p><u>Maîtrise d'ouvrage pressentie</u> : SIAV2A ou FDC 12</p> <p><u>Maître d'oeuvre potentiel</u> FDC 12</p> <p><u>Partenaires identifiés</u> : Propriétaires et gestionnaires d'étangs, Fédération et associations de chasse, Association des Piégeurs Agréés de l'Aveyron, Association des Chasseurs à l'Arc du Rouergue, SIAV2A, Communes</p>

COUT	<u>Formation de piégeage</u> 2 jours x 2 formateurs : 1400 € <u>Remise à niveau des piégeurs agréés et agriculteurs propriétaires</u> 0.5 j x 2 formateurs : 350 € <u>Partie pratique sur le terrain</u> 0.5 j x 2 formateurs : 350 €j <u>Achat de piège à ragondins</u> 25 pièges x 80 € : 2 000 € . Total : Formation : 2100 € Matériels : 2000 €
FINANCEMENT	<u>Formation</u> FEADER/Etat : 50 % FD Chasse : 30% Contribution des participants : 20% <u>Matériels</u> FEADER/Etat : 50 % <u>Autofinancement</u> : 50%
CALENDRIER DE REALISATION	Mise en oeuvre du projet : 2010 Actions concrètes : de 2010 à 2012
RESULTATS ATTENDUS	Très forte régulation des populations de ragondins et de rats musqués sur les étangs du Ségala et leurs abords

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N°4	
INTITULE DU PROJET	Aménagement de zones de quiétude pour la faune sauvage sur les étangs
ENJEU	Environnemental et social
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Etang de Bournazel (2 zones) et autres étangs sur lesquels les propriétaires sont volontaires
OBJECTIF	Préserver et restaurer l'intérêt ornithologique de l'étang Favoriser la nidification des oiseaux d'eau et proposer une zone de tranquillité pour les oiseaux migrateurs lors des haltes et les oiseaux hivernants.
PUBLIC CIBLE	Propriétaires des étangs
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de secteurs et de surfaces nécessaires à la quiétude des oiseaux - Interdire l'accès aux embarcations dans les zones de quiétude. - Limiter la fréquentation humaine - Selon la zone de quiétude définie sur chaque étang : - Rouvrir le milieu afin d'augmenter les zones d'eau libre. - Maintenir des zones dégagées sur les rives de l'étang pour permettre le décollage de certains oiseaux (canards...). - Développer une surface de roselière afin de favoriser la présence de certaines espèces d'oiseaux nicheurs ou de passage (Grèbe huppé, Bihoreau gris, Grande Aigrette, Bruant des roseaux...). - Maintenir une zone de vasière et de joncs pour favoriser la présence de limicoles ou du Râle d'eau et le développement des invertébrés, source de nourriture pour ces derniers. - Préserver certaines zones de nénuphars qui renferment pleins d'invertébrés aquatiques et poissons appréciés des oiseaux d'eau. - Laisser quelques troncs et branches mortes entassés et flottant près des berges qui servent de reposoir et peuvent servir de support de nids à la Foulque macroule ou au Martin-pêcheur d'Europe. - Préserver toute ceinture boisée entourant les étangs qui isole les oiseaux et la faune en générale de toutes perturbations humaines.
PARTENAIRES	<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Les propriétaires <u>Maîtrise d'œuvre pressentie</u> : LPO Aveyron, ADASEA <u>Partenaires</u> : SIAV2A

<p>COUT</p>	<p><i>1 j x 450 € : définition du secteur à quiétude et rencontre avec propriétaires</i></p> <p><i>1, 5 j x 400 € de cartographie d'aménagement et de mesure de gestion des habitats d'oiseaux sur les 3 sites</i></p> <p>total : 1050 €</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>50% FEADER 50% ETAT</p>
<p>CALENDRIER DE REALISATION</p>	<p>2010 2011 2012</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Sur Bournazel</u> : retrouver l'intérêt ornithologique majeur de l'étang (si possible proche de celui antérieur à 2003) - <u>Sur les autres étangs</u> : maintenir leur intérêt ornithologique

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION N°5

INTITULE DU PROJET	Restaurer, préserver et valoriser un maillage d'habitats intégrant les étangs et les milieux annexes (prairies humides, bosquets, anciens vergers de châtaigniers, haies, mares)
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Tous les étangs
OBJECTIF	Offrir aux étangs et à leurs abords des conditions optimales en vue de maintenir et de favoriser la biodiversité
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs, Propriétaires et gestionnaires des parcelles localisées dans les zones d'influence des étangs
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - MAE (Action N°1) - Plantations de haies, gestion des arbres sénescents - Végétalisation des berges des étangs - Régénération des anciens vergers de châtaigniers (Roudillou)
PARTENAIRES	<p>Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A ou ADASEA</p> <p>Maîtrise d'œuvre prescrite : ADASEA et ACRC</p> <p>Partenaires associées : ACRC, Association Arbres et Paysages, ADASEA, FDAAPPMA LPO, FD Chasse, Nature Midi Pyrénées</p>
COUT	<p>Montage du dossier MAET, information collective et individuelle des agriculteurs : pris en charge dans l'animation Natura 2000 (voir fiche 1)</p> <p>Prospection/diagnostic et choix des sites pour plantation de haies et végétalisation de berges : 4 j</p> <p>Prospection pour identifier les arbres à fort potentiel écologique et plan de régénération : 2 j</p> <p>Recherche de financement et montage dossier : 1 j</p> <p>Suivi des travaux : 2 j</p> <p>Total ingénierie : 9 J X 450 € = 4050 €</p>
FINANCEMENT	<p>Ingénierie</p> <p>50% FEADER</p> <p>50% ETAT</p>
CALENDRIER DE REALISATION	2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Préserver et mettre en valeur le maximum d'habitats inféodés aux étangs et à leurs abords

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION N°6

INTITULE DU PROJET	Suivi de l'évolution des espèces animales et végétales, et des habitats patrimoniaux inféodés aux étangs
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs et leurs abords
OBJECTIF	Prendre annuellement la mesure de l'évolution des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial. Ceci permettra de vérifier d'une part que le site conserve bien son intérêt, et d'autre part d'identifier si les différentes actions mises en œuvre influent positivement sur le facteur biodiversité (avec bilan annuel à présenter en comité de suivi)
PUBLIC BENEFICIAIRES	Collectivité au sens large, Propriétaires et gestionnaires des étangs
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des indicateurs de suivi en identifiant prioritairement les habitats et espèces d'intérêt communautaire - Réaliser les prospections de terrain nécessaires en faisant appel aux différents spécialistes (Ex : ADASEA pour le suivi de la flore / FDAAPPMA pour le suivi Odonates / ONCFS pour le suivi faune, etc...) - Etablir une synthèse des prospections annuelles de terrain et les communiquer au comité de suivi du site
PARTENAIRES	<u>Maîtrise d'ouvrage pressentie</u> : SIAV2A ou ADASEA <u>Maître d'oeuvre potentiel</u> : ADASEA, FDC, LPO, FDAAPPMA <u>Partenaires identifiés</u> : Conservatoire Botanique Midi Pyrénées

COÛT	<p>Suivi des <u>populations d'anatidé</u>, suivi des <u>populations régulables</u> (ragondins et rats musqués) : 0.5 j par mois, soit 6 jours par an : 2100 € (FD Chasses) <u>Suivi des oiseaux</u> et rédaction d'un rapport annuel : 8 j : 3500 € (LPO) <u>Suivi des habitats naturels</u>, rédaction d'un bilan : 6 j : 2700 € (ADASEA) <u>Suivi annuel odonate</u> (1 espèce IC) : 445 € (FD Pêche) Total : 8745 € par an Soit 26 235 € sur 3 ans</p> <p>Option complémentaire : Suivi des peuplements odonatologiques sur 3 étangs : 5125 € pour 3 ans</p>
FINANCEMENT	50% FEADER 50% ETAT
CALENDRIER DE REALISATION	2010 2011 2012
RESULTATS ATTENDUS	Conservation et si possible amélioration de la biodiversité en espèces et en habitats patrimoniaux sur les étangs du Ségala

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION N°7

INTITULE DU PROJET	Proposer des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires pour les collectivités et particuliers gestionnaires des abords des étangs
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Tous les étangs et leurs abords
OBJECTIF	Sensibiliser les collectivités locales (communes, conseil général) et les particuliers sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, et leur proposer des techniques alternatives de substitution
PUBLIC BENEFICIAIRES	Communes, Conseil Général, Propriétaires et gestionnaires des étangs, Propriétaires de parcelles localisées dans les périmètres d'influence des étangs
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les pratiques existantes des collectivités concernant les traitements phytosanitaires (désherbages routiers, de cimetières, etc...) - Proposer une formation à l'utilisation de techniques alternatives (sur 1/2 journée à une journée) - Financer l'achat de matériel (type désherbeurs thermiques par exemple) - Editer et diffuser un guide des techniques alternatives de désherbage
PARTENAIRES	<p><u>Maîtrise d'ouvrage pressentie</u> : SIAV2A, Communes, Conseil Général</p> <p><u>Maître d'oeuvre potentiel</u> : SIAV2A</p> <p><u>Partenaires identifiés</u> : Agence de l'Eau Adour Garonne, associations impliquées dans la promotion de techniques alternatives au désherbage chimique (CLCV)</p>
COUT	<p>Diagnostic communal : 1 j à 450 €</p> <p>Stage de formation : 1000 € par jour pour un groupe de 10 à 12 personnes</p> <p>Plaquette d'information : 1800 € de conception et 500 € de reproduction</p> <p>Equipements : conformément aux conclusions de étude conduite par le Conseil général</p> <p>Coût prévisionnel pour 5 communes : 5550 €</p>
FINANCEMENT	<p>FEADER et ETAT : 75%</p> <p>Agence de l'Eau : 25%</p>
CALENDRIER DE REALISATION	2011
RESULTATS ATTENDUS	Changement de pratiques au niveau des collectivités et particuliers en vue de réduire la concentration des molécules issues des produits phytosanitaires dans les étangs et leur réseau hydrographique adjacent

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION N° 8

INTITULE DU PROJET	Lutte contre les plantes invasives inféodées aux milieux aquatiques
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	+
LOCALISATION	Tous les étangs
OBJECTIF	Préserver les étangs du Ségala de l'apparition de plantes invasives sources de banalisation des habitats et de réduction de la biodiversité. Ces plantes invasives sont susceptibles d'apparaître : - sur les étangs même et leurs berges (Jussie, Myriophylle du Brésil, Elodées) - sur les berges de cours d'eau ou ruisseaux adjacents (Renouée du Japon)
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs, Propriétaires riverain des étangs et des réseaux hydrauliques adjacents (ruisseaux)
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et animer une cellule de veille « plantes invasives » - Créer et diffuser un guide de reconnaissance des espèces invasives et des moyens de lutte existants et adaptés
PARTENAIRES	<u>Maîtrise d'ouvrage pressentie</u> : SIAV2A ou ADASEA <u>Maître d'oeuvre potentiel</u> : ADASEA <u>Partenaires identifiés</u> : Propriétaires et gestionnaires d'étangs, Propriétaires riverains des étangs et ruisseaux adjacents,
COUT	<u>Réalisation d'un dépliant présentant les 20 espèces invasives</u> Rédaction, photos et PAO : 1170 € Impression : 350 €: Total : 1520 €
FINANCEMENT	FEADER : 50% ETAT : 50%
CALENDRIER DE REALISATION	2014
RESULTATS ATTENDUS	Maintien en l'état des étangs en vue d'éviter l'apparition et le développement d'espèces invasives

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION N °9

INTITULE DU PROJET	Créer un réseau de chemins de randonnées liant les différents étangs
ENJEU	- <i>Socio-culturel / économique</i>
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	1 boucle comprenant les 3 étangs du pôle nord-est, avec un lien pour relier la boucle comprenant les 2 étangs du pôle sud-ouest . Ce réseau doit intégrer : le petit patrimoine bâti, la châtaigneraie ancienne et les exploitations faisant de l'accueil à la ferme
OBJECTIFS OPERATIONNELS	- <i>Créer un fil conducteur « Patrimoine du Ségala »</i> Faire découvrir la biodiversité des étangs (faune et flore) et la richesse du petit patrimoine liée à l'eau et à la ruralité Sensibiliser à la préservation/gestion des milieux naturels Promouvoir les savoirs faire locaux
PUBLIC BENEFICIAIRE	La population locale, les familles avec enfants Les randonneurs expérimentés (associations de randonneurs) Le grand public et le tourisme familial (avec accès aux handicapés) Les scolaires Les pêcheurs
LES ACTIONS	Définition du tracé du réseau de sentiers, avec une « étude d'impact » Recensement et contact avec les propriétaires concernés Recensement du petit patrimoine, de la flore et faune et des activités porteuses de savoir faire locaux Identification des gestionnaires et définition du plan de gestion annuel du réseau Identification, choix et réalisation des équipements pédagogiques : plate forme d'observation de la faune sauvage, sentier botanique, panneaux d'informations... Réalisation du circuit, conduite de travaux d'aménagement et d'accès... Etablissement d'un plan de communication autour du réseau de sentiers Etablir un plan de suivi annuel de la fréquentation du réseau de chemins
PARTENAIRES	- <i>Maîtrise d'ouvrage pressentie : SIAV2A</i> <i>Maîtrise d'oeuvre pressentie : ADASEA</i> <i>Partenaires identifiés</i> : : Office de Tourisme, Etablissement scolaire agricole de Rignac, FD pêche, FD Chasse, ACRC, CPIE , LPO, Comité Départemental de la randonnées...

COUT	<p>Etude de faisabilité pour la mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance de terrain - recherche cadastrale - médiation avec les propriétaires et conventions de passage - définition des éléments patrimoniaux à communiquer - plan d'aménagement, devis des travaux et plan de financement - plan de communication (charte graphique), devis des panneaux et plan de financement <p>10 j x 450 € : 4500 €</p>
FINANCEMENT	<p><u>Ingénierie</u> FEADER/ETAT : 50% TDENS : 50% : le réseau de chemins sera inscrit dans le schéma départemental des activités de pleine nature</p> <p><u>Travaux et équipements</u> LEADER (D32) TDENS</p>
CALENDRIER DE REALISATION	<p>2010 : conception 2011: réalisation</p>
RESULTATS ATTENDUS	<p>Fréquentation harmonieuse du circuit Implication des scolaires et du grand public dans la préservation de leur environnement Impact positif dans l'économie locale</p>

**NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA
FICHE PROJET : ACTION N°10**

INTITULE DU PROJET	Animation du dispositif Natura 2000
ENJEU	Environnemental et social
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs.
OBJECTIF	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB et son fonctionnement. Assurer la concertation et l'animation.
PUBLIC BENEFICIAIRES	Tout public concerné par le site Natura 2000.
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'ensemble du dossier : <ul style="list-style-type: none"> - animer la mise en œuvre des mesures de gestion devant aboutir à des contrats, - pré instruction et suivi de la mise en œuvre des contrats, - faciliter et coordonner les différentes actions du DOCOB, - coordonner le fonctionnement du DOCOB avec l'ensemble des actions locales hors DOCOB, - préparer les bilans annuels et leur présentation au COPIL, - Information générale sur Natura 2000 auprès de tout les habitants et usagers du site : <ul style="list-style-type: none"> - lettre Natura 2000 (4 pages couleurs 500 exemplaires) - diffusion des connaissances et conseils (permanences téléphoniques, réunions, articles de presse,...)
PARTENAIRES	<u>Maîtrise d'ouvrage</u> SIAV2A <u>Maîtrise d'œuvre</u> (rôle d'animateur) : consultation à réaliser par le SIAV2A

COUT	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'ensemble du dossier : 17 jours * 450 € / jour - Information générale : 6 jours * 450 € / jour - Coût reproduction de la lettre Natura 2000 : 250 € - Total annuel : 23 jours * 450 € = 10 350 € + 250 € = 10 600 €
FINANCEMENT	50 % FEADER – 50 % Etat
CALENDRIER DE REALISATION	2009 – 2015
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel du suivi de l'animation, - Nombre de contrats et surfaces contractualisées, - La lettre Natura 2000.

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION A

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	Proposer des sorties « pleine nature » encadrées par des professionnels
ENJEU	Economique : créer des emplois
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Autour des étangs du Ségala
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<i>Valoriser le circuit de randonnées</i> <i>Impliquer tous les locaux dans la démarche Natura 2000</i> Sensibiliser, faire découvrir la richesse en biodiversité à un large public Conforter l'économie locale
PUBLIC BENEFICIAIRE	Les locaux, ayant capacité à développer un emploi à temps partiel ou saisonnier
LES ACTIONS	Identifier, former un (des) guides pour des sorties « pleine nature » Bâtir les prestations (circuits, thèmes, durée, hébergements...) Constituer la structure porteuse des visites (communication, prise de rendez-vous, organisation des visites...) Elaboration d'une boîte à outils (pédagogique et observation) pour accompagnement des sorties « pleine nature »
PARTENAIRES	<u>Maîtrise d'ouvrage pressentie</u> : Offices de tourisme <u>Maîtrise d'œuvre pressentie</u> : ADASEA, CPIE Partenaires identifiés : SIAV2A, Propriétaires des étangs (public et privés),

COUT	<u>Ingénierie</u> Animation préalable à la constitution de la structure porteuse Définition et construction des prestations (circuits, thèmes,) 8 jours X 450 € : 3600 € <u>Formation des guides</u> 2 j (salle et terrain) X 450 € : 900 € par an <u>Boite à outils</u> Adaptation de la musette du Gal Quercy Rouergue
FINANCEMENT	LEADER (investissement) Conseil Général
CALENDRIER DE REALISATION	2010 – 2011 – 2012
RESULTATS ATTENDUS	Emplois créés

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION B

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	<i>Restaurer et valoriser le petit patrimoine local et rural</i>
ENJEU	Socio-culturel Economique
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Territoire de projet, avec priorité pour le patrimoine collectif (ou semi – collectif) situé sur le réseau de chemins de randonnées
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<i>Créer un fil conducteur « Patrimoine du Ségala »</i> -Renforcer l’attractivité du territoire <i>-Valoriser la petite histoire locale</i> <i>Conforter l’économie locale</i>
PUBLIC BENEFICIAIRE	Pour la <u>restauration</u> : les communes, collectivités...propriétaires du petit patrimoine rural (moulins, sécadous, fours à pain...) Pour la <u>valorisation/ promotion</u> : Les Offices de tourisme Les associations de randonneurs, culturelles....
LES ACTIONS	Recensement du petit patrimoine rural collectif et semi-collectif Restauration de ce petit patrimoine et mise en réseau avec les circuits de randonnées et touristiques Restauration du moulin de la Garrigue pour lui donner la vocation de « centre d’interprétation du territoire des étangs » : accueil public, information culturelle et pédagogique, renvoi sur les sites du « Patrimoine du Ségala ».
PARTENAIRES	<i>Maîtrise d’ouvrage pressentie</i> : les communes (dont Roussenac), ou Communauté de communes <u>Les partenaires identifiés</u> : : SIAV2A, les Offices de tourisme, Les Archives départementales, Sauvegarde du Rouergue, les amis des moulins,ADASEA, CPIE, CAUE ...

COÛT	<u>Etude pour recensement du petit patrimoine et plan de restauration/valorisation,</u> <u>avec devis et plan de financement des travaux</u> 12 j x 450 € : 5400 € (estimation CDT) <u>Restauration du moulin</u> Chiffrage en cours par la mairie
FINANCEMENT	Conseil Général (TDENS) Conseil Régional LEADER (D32)
CALENDRIER DE REALISATION	2010 à 2015
RESULTATS ATTENDUS	Protection et mise en valeur du petit patrimoine rural Fréquentation diffuse d'un tourisme familial sur le territoire de projet Retombée sur l'économie locale

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION C

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	Créer une animation autour des produits locaux
ENJEU	Socio-culturel Economique
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Le territoire de projet : Bassin d'activité Rignac Montbazens
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<i>Renforcer le fil conducteur « Patrimoine du Ségala »</i> Promouvoir et valoriser les savoir-faire et les produits locaux Impliquer tous les acteurs locaux <i>Conforter l'économie locale favorable au maintien de la biodiversité</i>
PUBLIC BENEFICIAIRE	Les acteurs économiques locaux : producteurs fermiers, artisans, commerçants... Les habitants du territoire de projet, élargi à la petite région
LES ACTIONS	Créer les conditions et identifier les moyens permettant de réaliser et d' animer annuellement un événement autour des produits locaux et des saveurs associées à l'identité du terroir ségali *Identifier les manifestations locales existantes pouvant être fédérer et (ou) complémentaires à cet événement *Définir les thématiques phares *Identifier et fédérer les acteurs économiques locaux *Identifier la (ou les) structure(s) porteuse(s) de cette manifestation annuelle *Définir le fonctionnement, les moyens techniques et financiers permettant à la structure de pérenniser cette manifestation Réaliser un événement autour de la pêche de l'étang de Privezac *rechercher une valorisation économique locale du poisson
PARTENAIRES	<i>Maîtrise d'ouvrage pressentie</i> : Office de tourisme <i>Partenaires identifiés</i> : Pays Rouergue Occidental, les communes (fête tournante sur les communes du territoire), les Comités des fêtes Association « Produits et Saveurs du Rouergue » Les producteurs fermiers locaux Les restaurateurs locaux

COUT	Formation/action pour fédérer les acteurs locaux et passer de l'idée au projet ADAFPAT : 5 jours de conseiller x 700 € 6 jours de consultant x 900 € Total : 8900 €
FINANCEMENT	LEADER (D12) Conseil Général
CALENDRIER DE REALISATION	Tous les ans à partir de 2010
RESULTATS ATTENDUS	Un événement animé et pérennisé (gestion locale autonome) Retombée favorable sur économie locale

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION D

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	<i>Accompagner le développement d'un tourisme de « pêche familiale »</i>
ENJEU	Social et économique
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Etangs du Roudillou et de Lagarrigue
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<i>Impliquer tous les locaux dans la démarche Natura 2000 (collectivités)</i> Sensibiliser, éduquer sur la préservation de la biodiversité Conforter l'économie locale favorable au maintien de la biodiversité
PUBLIC BENEFICIAIRES	Les locaux Le pêcheur et sa famille Le public handicapé ayant la pêche comme activité de loisirs
LES ACTIONS	Concertation avec la mairie et élaboration d'un plan d'aménagement des 2 plans d'eau* (réhabilitation des chemins d'accès aux berges, sécurisation des berges, mise en place de poste de pêche adaptés au public des handicapés...) Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 (panneaux)
PARTENAIRES	<u>Maîtrise d'ouvrage pressentie</u> : FD pêche et Mairie de Roussennac <u>Maîtrise d'œuvre</u> : FD pêche Partenaires identifiés : SIAV2A, AAPPMA du Vers Rouge, Office de tourisme, CPIE

COÛT	34 000 € (devis AAPPMA)
FINANCEMENT	LEADER (D32)
CALENDRIER DE REALISATION	2010 – 2011
RESULTATS ATTENDUS	Meilleure prise en compte de la biodiversité des étangs et du mode de gestion conservatoire de cette biodiversité Retombée économique à l'échelon local

* : le lien physique entre les 2 étangs se fera via la réalisation du réseau des chemins (fiche n°8)

NATURA 2000 Etangs du Ségala

Maquette financière pour 2010 - 2014

Actions	Bénéficiaires	Montant	Financement Europe/Etat
Action n° 1 Mesures agri- environnementales	agriculteurs	231 300 €	231 300 €
Action n°2 Plan de restauration et de gestion des étangs	Propriétaires (Public/ privé)	50 000 €	30 000 € 20 000 € (TDENS et Leader)
Remontée d'eau pour animaux	Propriétaires	16 250€	16 250 € (MAP+AEAG)
Action 3 Régulation des ragondins	Propriétaires (Public/ privé)	4 100 €	2 680 € 1239 € (FD pêche)
Action 4 Aménagement zone de quiétude	Propriétaires	1050 €	1050 €
Action 5 Restaurer un maillage de biodiversité	Propriétaire et gestionnaire	4050 €	4050 €
Actions 6 Suivi de la biodiversité	Associations naturalistes	26 235 € sur 3 ans	26 235 €
Actions 7 Techniques alternatives aux traitements phyto	Communes, propriétaires et gestionnaires étangs	5550 €	4162 € (1.388 € AEAG)
Action 8 Lutte contre les plantes invasives	Propriétaires et gestionnaires	1520 €	1520 €
Action 9 Création d'un réseau de chemins de randonnées	SIAV2A	4500 €	2250 € (2 250€ TDENS)
Action 10 Animation du dispositif Natura 2000	Structure animatrice	10 600 € pendant 5 ans soit 53 000 €	53 000€
Total DOCOB Natura 2000		379 145 €	356 247 €

Projet de territoire autour de Natura 2000

Maquette financière pour 2010 - 2014

Actions	Bénéficiaires	Montant	Financement
Action A Proposer des sorties « pleine nature »	Office de tourisme	4050 €	Leader/Conseil Général 3240 €
Action B Etude préalable pour la restauration et la valorisation du patrimoine local et rural	Les communes	5400 €	Conseil Général 4320 €
Restauration du moulin communal		en cours de chiffrage	Leader/Conseil Général
Action C Créer une animation autour des produits locaux	Office de tourisme	8 900 €	Leader/Conseil Général 7120 €
Action D Accompagner le développement d'un tourisme de pêche familiale	Mairie de Roussenac et FD Pêche	34 000 €	Europe/Etat 17 000 €
Total hors DOCOB Natura 2000		52 350 €	31 680 €

Préfecture de l'Aveyron
Place Charles de Gaulle
BP 715 – 12007 RODEZ Cedex
Tel : 05 65 75 71 71

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bd Armand Duportal
Bât G – 31074 TOULOUSE
Tel : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron
Route de Bruxelles BP 3370
13022 RODEZ cedex 9
Tel 05 65 73 50 00



Syndicat Intercommunal d'Aménagement
des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou
Mairie
1 place du portail haut
12390 RIGNAC
Tel : 05 65 63 58 21



ADASEA
Carrefour de l'Agriculture
Maison de l'Agriculture
12026 RODEX Cedex 9



**Fédération Départementale
de la Pêche**
La Gascarie
12000 RODEZ



Nature Midi-Pyrénées
Maison de l'Environnement
de Midi-Pyrénées
14 rue de Tivoli
31068 Toulouse Cedex



LPO Aveyron
10 rue des Coquelicots
12850 ONET
LE CHATEAU



**Fédération Départementale
des Chasseurs**
rue de Rome
12000 RODEZ

